

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	23
- votants par procuration	5
- absent	1
- total des votants	28

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 3 février 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi trente janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-et-un janvier, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICALET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Clément FOUTEL, M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, M. Mourad BETTAHAR, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Yoann LAVERNHE	qui donne pouvoir à	M. Philippe LEROUX
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	Mme Martine HERBERT

Absente :

Mme Lesline BOIXEL, Conseillère Municipale.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Mourad BETTAHAR est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.01/01.20

Objet : Requalification du centre-ville – projet Coubertin
Acquisition foncière parcelles cadastrées AK N° 948 et 949 situées n° 39 rue du Havre

Délibération n°: D.01/01.20

**Objet : Requalification du centre-ville – projet Coubertin
Acquisition foncière parcelles cadastrées AK N° 948 et 949 situées n° 39 rue du Havre**

Monsieur WALCZAK indique que dans le cadre de la réalisation du projet Coubertin et plus précisément afin de finaliser la maîtrise foncière de l'îlot situé au nord du périmètre, il apparaît nécessaire que la Ville de Lillebonne se porte acquéreur du bien situé au n°39 rue du Havre, d'une surface totale de 157 m². Il s'agit d'un bien mixte composé d'un local professionnel désaffecté avec un appartement au-dessus, d'une petite maison située à l'arrière du bien et d'un bâti servant de remise.

Le propriétaire de ce bien a fait part de son intention de le vendre au prix de 95 000€ net vendeur ; les frais d'acquisition étant pris en charge par la Ville.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant que l'intérêt que présente, pour la Ville de Lillebonne, dans le cadre de la poursuite du projet Coubertin, l'acquisition du bien situé au n°39 rue du Havre, cadastré AK n°948 et n°949, d'une surface totale 157 m²,

Considérant l'accord intervenu entre la Ville de Lillebonne et la SCI GESTION HABITAT, propriétaire dudit bien, par un courrier reçu en Mairie le 28 novembre 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'acquisition par la Ville de Lillebonne, auprès de la SCI GESTION HABITAT, du bien cadastré AL n°948 et n°949, d'une surface totale de 157 m², situé au n°39 rue du Havre, au prix de 95 000 € ; les frais d'acquisition étant pris en charge par la Ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette acquisition.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Ville

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*

